Marché mondial de l'ananas

Quand croissance rime avec diversité

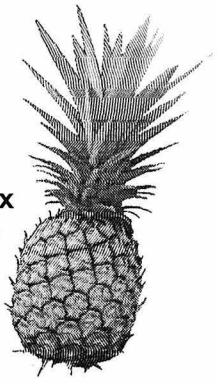

Frais ou transformé, l'ananas est présent partout dans le monde. Près de deux ananas sur cinq font l'objet d'un échange sur le marché international ; les conserves et les jus en représentent 80 %. L'ananas frais est en phase de très forte croissance. Les importations dépassent le million de tonnes et rien n'indique un retournement de tendance. Poussée par la multiplication des origines et une forte segmentation, la demande devrait croître dans les années qui viennent.

Le marché international de l'ananas peut être résumé en un mot : dynamisme. Sur tous les fronts (conserve, jus et fruit frais), l'ananas tient une place très importante dans l'économie de nombreux Etats. Selon la FAO, plus de 80 pays produisent près de 14 millions de tonnes d'ananas.

La Thaïlande (2,3 millions de tonnes), les Philippines (1,5 Mt), le Brésil (1,4 Mt), la Chine (1,4 Mt) et l'Inde (1 Mt) sont les principaux producteurs mondiaux. Le Costa Rica et la Côte d'Ivoire, dont on verra la forte implication sur le marché de l'ananas frais, pointent aux 8ème et 15ème places.

Consommé principalement dans les zones de production (marché local ou régional), l'ananas a cependant une particularité : c'est un fruit très internationalisé. Selon nos calculs, près de deux ananas sur cinq font l'objet d'un échange sur le marché international et cela qu'ils soient commercialisés en fruit frais ou transformé. C'est un élément majeur du secteur, qui n'a fait que se renforcer au cours de ces dernières années après une stagnation, voire une baisse, au milieu des années 1990. Sur les 14 millions de tonnes produites, plus de 5 millions (39 %) sont destinées à l'exportation. A titre de comparaison, la banane atteint difficilement les 10 % et la mangue les 3 %.

Encore et toujours en croissance

Ce succès international est évidemment la conséquence directe de l'utilisation de ce fruit pour la transformation. Près de 80 % des ananas se retrouvent sur le marché sous forme transformée : 48 % pour le jus simple ou concentré et 30 % pour la conserve.

Le marché de l'ananas frais dépasse le million de tonnes : 1 154 203 tonnes en 2001. Il participe pour plus de 20 % aux échanges mondiaux de ce fruit et ce taux ne fait que progresser depuis la fin des années 1980.

L'analyse des données de la FAO permet d'isoler trois périodes bien distinctes dans l'histoire du marché de l'ananas frais. La première, qui s'étend de la fin de la deuxième guerre mondiale au tout début des années 1980, a vu un redémarrage de l'activité d'exportation. Pour autant, ce marché n'était pas considéré comme prioritaire, contrairement au marché de la conserve qui, lui, se développait très rapidement.

La seconde phase couvre la période du milieu des années 1980 à 1995. Le rythme d'approvisionnement a augmenté. Le demi-million de tonnes a été franchi en 1987 et les 700 000 tonnes ont été atteintes en 1994 et 1995. Cette vitalité est liée à l'augmentation générale du commerce des produits frais, à l'amélioration des techniques de transport par bateau et à l'appétit, notamment des européens, pour les fruits exotiques.

La troisième phase, dans laquelle nous sommes installés, amplifie la bonne tendance de la précédente période. La multiplication des origines en est une des explications : la Côte d'Ivoire perd son statut de quasi-monopole sur l'Europe au profit du Costa Rica, du Honduras, du Ghana, etc. Les politiques de segmentation, via la mise sur le marché de nouvelles variétés associées à de nouvelles marques, proposent une alternative au sacro-saint Cayenne lisse qui constituait jusqu'alors la totalité de l'offre en ananas frais, à l'exception du micro-marché de l'ananas Victoria par avion. La propension des opérateurs à déposer de nouvelles marques et à protéger leurs obtentions végétales confirme le besoin de se démarquer sur un marché en fort développement.

Autre caractéristique du marché : une certaine spécialisation des origines ou des régions de production par type de produit. L'Asie produit et exporte préférentiellement de l'ananas transformé (conserve et jus). L'Afrique de l'Ouest, l'Amérique centrale et du Sud et les Caraïbes exportent de l'ananas frais.

Ananas — Production et importations mondiales

Tonnes	Production mondiale	Importations — En équivalent fruits frais				
		Jus concentré	Jus simple	Ananas frais	Conserves d'ananas	Total export
1995	12 493 725	2 195 308	467 497	695 961	1 547 616	4 906 382
1996	12 211 943	2 358 869	427 924	776 771	1 601 027	5 164 592
1997	12 436 476	2 093 744	416 779	867 581	1 533 537	4 911 641
1998	12 174 673	1 657 535	419 266	860 619	1 382 769	4 320 190
1999	13 651 158	2 108 821	465 277	1 031 629	1 641 889	5 247 617
2000	13 706 726	1 847 856	483 458	1 035 433	1 686 474	5 053 221
2001	13 889 043	1 965 588	625 114	1 154 203	1 628 969	5 373 874

Source : FAO

Asie pour le transformé...

La transformation de l'ananas est intimement liée à l'Asie et à trois pays : la Thaïlande, les Philippines et l'Indonésie. Ils représentent près de 80 % des exportations mondiales de conserves d'ananas ! Le marché est actuellement déprimé. Les stocks de conserves constitués en période de très bas prix (2000-2001) couvrent la demande. Cette crise peut être considérée comme classique et

traditionnelle. Les prix très bas connus en 2000 et 2001 ont poussé les producteurs, notamment thaïlandais, à abandonner le secteur laissant au chômage technique les usines de transformation. En 2002, les capacités de production de jus en Thaïlande n'auront été utilisées qu'à 50 % de leur potentiel. Résultat, les prix à la production se sont envolés à 5 THB/kg contre 1,5 THB/kg en 2000. Les cours du jus d'ananas concentré ont aussi fortement augmenté pour atteindre 1 350 $US/tonne (caf Europe) en 2002. Même tendance pour la conserve d'ananas. Le prix du carton de tranches en conserve de 24/20oz est passé de 6,15 à 8 $US fob Bangkok entre janvier et août 2002. La relative bonne récolte d'hiver a permis de revenir à des niveaux de cours plus raisonnables, aux alentours de 6 $US le carton, pour des livraisons prévues au premier trimestre 2003. En attendant sans doute la prochaine crise...

...Costa Rica et Côte d'Ivoire pour le frais

Le marché du frais est animé par deux pays : le Costa Rica (387 000 tonnes) et la Côte d'Ivoire (183 000 tonnes). A eux deux, ils représentent la moitié des échanges internationaux d'ananas frais. Les Philippines arrivent en troisième place avec 154 000 tonnes.

Cette photographie actuelle ne reflète pas les bouleversements qu'a connus le marché. En une quinzaine d'années, les rôles de leader et d'outsider se sont inversés. En 1996 ou 1997, la Côte d'Ivoire détenait à elle seule 30 % de parts de marché, le Costa Rica moins de 7 %. Aujourd'hui, l'ordre est renversé suite à l'investissement de la multinationale Del Monte dans la filière de production au Costa Rica. Pour les autres origines, les choses sont restées relativement stables. Le Ghana développe peu à peu ses flux (20 000 tonnes), mais a de lourdes contraintes (capacités de fret, manque d'eau, etc.). Malgré des projets ambitieux, le Honduras oscille entre 20 000 et 50 000 tonnes depuis des décennies. Les Philippines exportent de 120 000 à 170 000 tonnes principalement vers le Japon. Hawaï approvisionne son marché national, les États-Unis. Parmi les origines secondaires, c'est sans doute le Mexique qui pourrait créer la surprise dans les années à venir. Il développe ses exportations chaque année et a atteint en 2001 la barre des 35 000 tonnes. Autre origine à surveiller de près : le Brésil. Troisième producteur mondial, il bénéficie d'une très forte demande intérieure qui suffit à absorber sa production. De nombreux indices laissent tout de même à penser que cette origine pourrait émerger : expérience forte dans le commerce des fruits frais, importants périmètres irrigués, etc. Cependant, on peut constater que le Brésil a toujours fait du « yoyo » sur le marché international : 35 000 tonnes en 1993 et 10 000 tonnes deux ans plus tard.

Ananas frais — Importations États-Unis et UE

États-Unis	Total dont	Costa Rica	Honduras	Mexique
1996-1997-1998	197 365	146 592	26 243	13 666
2002	405 715	344 731	20 629	18 041
UE-15	**Total dont**	**Côte d'Ivoire**	**Costa Rica**	**Ghana**
1996-1997-1998	273 149	149 940	75 579	21 689
2001	366 948	174 644	135 646	31 743

Sources douanières

Concernant les prix, le marché de l'ananas frais est à l'image des autres marchés de matières premières. Depuis 15 ans, les prix, au mieux, stagnent en termes courants. Ils varient autour de 600 $US par tonne. En termes constants, on observe évidemment une baisse très sensible, quel que soit le stade de commercialisation (import ou export).

Renouvellement variétal rime avec croissance du marché

A l'autre bout de la filière de l'ananas frais, du côté importation, ce sont les États-Unis et l'Union européenne qui animent le marché international. Les États-Unis affichent un dynamisme impressionnant. Leurs importations ont été multipliées par 1,6 entre 1998 et 2002. Après une pause en 2001 (stagnation des importations par rapport à 2000), la croissance est revenue en 2002 : + 85 000 tonnes ! Les résultats sur le mois de janvier 2003 laissent présager de très bonnes performances : + 18 % par rapport à janvier 2002. Le Costa Rica augmente son emprise grâce à sa nouvelle variété MD-2, le *Del Monte Gold Extra Sweet Pineapple*. Il détient 85 % de parts de marché contre 79 en 1998. Entre 2001 et 2002, 84 000 tonnes supplémentaires ont été expédiées sur les États-Unis. L'Équateur est certes loin derrière son concurrent d'Amérique centrale, mais les taux de croissance affichés montrent que ce pays a des ambitions : + 111 % entre 2001 et 2002 et multiplication par près de 8 des volumes entre 1998 et 2002.

La situation est plus complexe dans l'UE. Le Costa Rica n'a pas encore atteint la même situation hégémonique. La Côte d'Ivoire tient pour l'instant la place de leader, avec 46 % de parts de marché en 2001, contre 37 % pour le Costa Rica. Pourtant la tendance est bien à une prise de pouvoir de cette origine à court terme. Alors qu'en volume, la Côte d'Ivoire stabilise ses exportations, le Costa Rica développe rapidement les siennes. Le marché de l'UE a gagné près de 100 000 tonnes depuis 1998, dont 57 000 tonnes proviennent du Costa Rica, 33 000 de Côte d'Ivoire et 13 000 du Ghana. Les raisons du succès du Costa Rica sont à chercher du côté du renouvellement de l'offre variétale sur un marché constitué jusqu'ici en quasi totalité par l'ananas Cayenne Lisse. Del Monte, après le semi-échec de l'ananas vert de type Champaka au début des années 1990, a commercialisé un nouvel ananas sous la marque *Del Monte Gold Extra Sweet Pineapple* correspondant aux attentes d'une partie des consommateurs européens. Une offre diversifiée, servie par une maîtrise quasi parfaite de la logistique et du marketing, a fait le succès de cet ananas malgré un prix plus élevé que celui du Cayenne Lisse. Alléchés par cette réussite, des challengers ont tous proposé, les uns après les autres, leurs ananas *Sweet*, avec un manque d'imagination patent, tout au moins dans les noms : *Super Sweet* pour Dole, *Ultra Sweet* pour Bonita, etc. Cependant, ces nouveaux concurrents qui produisent au Honduras, en Équateur et au Costa Rica, semblent être arrivés un peu trop tard sur le marché pour rafler la mise. En effet, l'écart de prix entre le Cayenne Lisse et les variétés Sweet s'est restreint ces derniers temps ■

Denis Loeillet, Cirad-flhor
denis.loeillet@cirad.fr

Segmentation du marché de l'ananas : une stratégie gagnante

Le marché international de l'ananas frais est passionnant à plus d'un titre. Le taux de croissance des importations mondiales est de l'ordre de 10 % par an sur les cinq dernières années. Il n'y a guère que le marché de la mangue pour faire aussi bien. Pourtant, l'étude du marché international ne s'arrête pas à ce chiffre. En effet, le développement de ce marché est lié aux performances d'un trinôme de choc associant, au milieu des années 1990, une origine, le Costa Rica, une multinationale, Del Monte Fresh Produce et une nouvelle variété d'ananas, le MD-2 ou Del Monte Extra Sweet Pineapple. Cette nouvelle variété est devenue une référence tout aussi importante que le Cayenne Lisse.

Les concurrents cherchent à bénéficier de ce mouvement dynamique. Il ne faut pourtant pas se tromper sur le succès de ce nouvel ananas. Certes l'aspect coloré, la saveur sucrée et la relative stabilité du niveau qualitatif sont des facteurs de succès liés à la variété. Mais rien n'aurait été possible sans la force commerciale et l'organisation en production et logistique mises en place par Del Monte. De très nombreux opérateurs internationaux se lancent désormais dans l'aventure du *Sweet* à partir de variétés identiques ou comparables, depuis des plantations du Costa Rica mais aussi d'Amérique du Sud et même d'Afrique de l'Ouest. Alors que les « super, extra, giga et tera sweet » sortent sur les rayons, *FruiTrop* propose de revenir sur les aspects légaux liés à la protection des variétés végétales en général et du MD-2 en particulier.

Les systèmes de protection des variétés végétales

Deux systèmes de protection des variétés végétales peuvent être utilisés par les obtenteurs. L'un suit les règles de l'UPOV (Union pour la protection des obtentions végétales), l'autre consiste à acquérir un brevet. Le premier système est la règle en Europe, le second est surtout utilisé aux Etats-Unis pour les plantes à multiplication végétative comme l'ananas (Plant Patent Act). Dans le système UPOV, l'obtenteur adresse à un correspondant national une demande de COV (Certificat d'obtention végétale) décrivant succinctement la variété. Ce certificat n'est officiellement accordé qu'après examen de la variété par une entité experte reconnue. Cet examen porte sur des critères certifiant la distinction, l'homogénéité et la stabilité (critères DHS), définis spécifiquement pour chaque espèce végétale et officiellement agréés par l'UPOV. Il est à noter que le Cirad vient de déposer une liste de descripteurs auprès du GEVES (Groupe d'étude et de contrôle des variétés et semences). Le système de brevet utilisé par les obtenteurs américains est beaucoup moins précis et aussi plus onéreux. Le demandeur décrit son obtention et un bureau fédéral accorde ou non le brevet sur simple analyse du dossier.

La saga du MD-2

L'histoire du MD-2 est assez confuse. Selon les sources, ses origines diffèrent. Nous vous proposons donc un des scénarios probables de sa création sans aucune certitude. La variété MD-2 a été sélectionnée à Hawaï par le PRI (Pineapple Research Institute) au début des années 1970. Elle est issue du croisement de deux hybrides antérieurs, obtenus en 1958 et 1959. Sa généalogie est complexe et fait intervenir plus de cinq variétés différentes dont le Cayenne Lisse. D'autres hybrides intéressants ont été obtenus dans la même cuvée.

Conformément aux statuts du PRI, qui a depuis cessé d'exister, ces hybrides appartiendraient à tous les membres de l'institut, dont faisaient partie Maui Pineapple, Del Monte et Dole.

Selon le quotidien hawaïen *Maui News*, au début des années 1980, Maui Pineapple a commercialisé l'hybride 73-50 sous le nom de « Hawaiian Gold » et le 73-114 sous le nom de « Royal Coast ». La commercialisation par Del Monte de l'hybride 73-114 sous la marque protégée « Gold Extra Sweet » a, elle, débuté aux USA en 1996.

Depuis, Dole a également commercialisé une variété « Dole Premium Select » aux caractéristiques proches. Pour l'instant, seul Del Monte semble s'être engagé dans un système de protection. En 1993, il a obtenu un brevet aux USA (23.08.93 US 110808) pour une variété appelée alors CO-2. En 1994, Del Monte a déposé une demande de brevet d'invention pour le CO-2 auprès de l'Institut national de la propriété industrielle français (INPI) sous la référence n° 94 10210. Cette requête, inhabituelle en France où le système UPOV est de règle, trouve sa justification dans l'absence de système référent, à cette époque, pour la conduite de l'examen DHS (critères certifiant la distinction, l'homogénéité et la stabilité) et l'octroi du COV pour l'ananas. Enfin, en janvier 2001, Del Monte a déposé une demande de COV (ANA 00001) en Allemagne, pour la variété CO-2 dénommée « Del Monte Gold » et faisant référence aux brevets américain et français. On ne connaît pas encore la suite donnée à cette demande.

Les conflits

Depuis quelques années se développe un imbroglio judiciaire aux États-Unis autour de la propriété des hybrides du PRI et des marques de commercialisation entre Del Monte et Maui Pineapple, d'une part, et Del Monte et Dole, d'autre part.

Ainsi, cette variété attire de nombreuses convoitises, preuve s'il en faut de son potentiel commercial.